

Conseil de territoire de LA PORTE DU MEDOC
30 novembre 2020

**Atelier 1 - Quels modèles agricoles en fonction
des contraintes foncières ?**

Élu.e.s :

Carole GUERE, conseillère départementale du canton de Mérignac 1, Présidente de la commission Collèges

Animatrices :

- Corinne Ducassou, chargée de coordination de projets de coopération territoriale, Département de la Gironde
- Stéphanie Privat, chargée des études foncières, Département de la Gironde

Se sont connectées les structures suivantes :

CFDT	Le Bocal Local
Commune de Bruges	MSA Gironde
Commune d'Eysines	PETR Grand Libournais
DDTM33	Place aux jardins
Gironde Tourisme	

Sujet

Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles permet notamment de consolider les exploitations agricoles, avec un partenariat exemplaire entre le département, la métropole, les communes, la SAFER, la chambre d'agriculture...

Le développement de l'autoproduction individuelle et collective participe à l'autonomie alimentaire de la Gironde, certes modestement (légumes, fruits et éventuellement des œufs), mais permet de sensibiliser et d'accompagner les habitants pour une meilleure qualité de leur alimentation. La politique départementale Gironde Alimen'terre soutient ces modes de production aux formes variées. Alors que l'avis du panel citoyen mobilisé par le Département nous appelle à être producteurs de notre alimentation, se pose la question de la forme des soutiens publics aux projets d'autoproduction collective : aides pour le foncier, l'aménagement, l'achat de matériel, le financement de prestations techniques et de médiation.... La majorité des communes de la Porte du Médoc accueille des jardins collectifs avec le soutien des bailleurs sociaux, des centres sociaux, de Bordeaux Métropole, du Département. Il s'agit de mieux coordonner nos actions et de les renforcer pour accroître la dynamique des jardins productifs.

Présentation

Département de la Gironde - des nouvelles du Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles, Naturels Périurbains (PPEANP) des Jalles

Outil d'intervention foncière, le PEANP donne au Département la possibilité de créer des périmètres en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles naturels et forestiers dans les zones périurbaines « sous tension ».

Le PEANP des Jalles a été créé par le Département de la Gironde en 2012. Il comprend 785 hectares sur les communes d'Eysines, Blanquefort, Bruges, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-

Jalles et est constitué de deux entités : la vallée maraîchère (450 ha) et le périmètre de captage de l'eau potable source Thil-Gamarde.

Le programme d'actions, adopté en 2015 pour 10 ans, prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Depuis 2012, l'exercice du droit de préemption a permis de stocker et rétrocéder 18 ha à 8 exploitants agricoles. D'autres actions (aide à l'installation agricole, formation, couveuse, aides au logement des salariés, maintien des prix agricoles, accès à l'eau potable...) ont permis d'installer des maraîchers et de pérenniser les exploitations existantes.

Concernant le développement des jardins potagers, ces derniers doivent être encadrés, car ils peuvent engendrer une concurrence de production avec les exploitations professionnelles, être sources de pollution par l'utilisation de produits phytosanitaires et peuvent être plus lucratifs pour les propriétaires loueurs que le bail à ferme.

En 2021, le programme d'actions du PPEANP de la vallée maraîchère des Jalles s'intensifie avec un projet d'extension du périmètre sur 1 600 ha qui s'inscrit dans le cadre du projet du parc naturel et agricole métropolitain des Jalles sur 6 000 ha.

Contact : Stéphanie Privat, chargée des études foncières au Département / s.privat@gironde.fr

→ [Consultez ici le support présenté en atelier](#)

Liens utiles

- Etat des lieux de l'agriculture urbaine dans la métropole bordelaise : [ici](#)
- Carte des jardins collectifs, guide et aides de Bordeaux Métropole pour les projets de création de jardins collectifs : [ici](#)
- Plateforme des initiatives alimentaires en Nouvelle-Aquitaine : <https://l-essaimeur.fr/>
- Appel à projets « un collègue, un potager » porté par le Département : [ici](#)
- Deux structures d'accompagnement de projets de jardins collectifs présentes lors de l'atelier :
Place aux jardins - <http://placeauxjardins.blogspot.com>
Le Bocal Local - <https://www.lebocallocal.fr/>
- Expérimentation paysages nourriciers à Nantes : [ici](#)

Principaux point évoqués

- **L'autoproduction alimentaire, individuelle et collective, présente différentes formes** : des modèles portés par les collectivités pour approvisionner la restauration collective, des jardins associatifs, supports d'insertion, de mixité sociale, les jardins à vocation pédagogique pour les enfants et les adultes, les plantations nourricières sur les espaces publics...
- **L'échelle d'un projet de jardin collectif est celle du quartier**, dans une logique de proximité pour les jardiniers.
- **Les besoins identifiés** : appui pour le foncier, un accès à l'eau facile (en privilégiant la récupération des eaux pluviales et des modes de production économes en eau), un soutien technique pour la production, du soutien financier pour les actions d'animation, de médiation.
- L'entretien de potagers, de vergers sont **de nouvelles compétences à développer pour la gestion des espaces publics**.

→ [Retrouvez les grandes lignes de l'atelier en vidéo ICI](#)



Suites de l'atelier, prochains RDV à noter...

- Réalisation de supports à l'échelle départementale pour faire connaître les initiatives, partager les retours d'expériences (cartes, articles, appui aux collectivités...)
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par le Département fin janvier 2021 pour aider à la création de jardins collectifs.

Contact : Christine Roman Dziandzialowski, Mission territoires développement social /
c.romandziandia@gironde.fr